

Stations et mesures sanitaires

#CetHiverJeSki



Cadre sanitaire applicable cet hiver aux stations de ski sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Certains établissements peuvent appliquer un cadre plus strict.

Légende : Port du masque obligatoire dès 11 ans ; Désinfection des surfaces et du matériel ; Gel hydro-alcoolique à disposition ; Passe sanitaire requis à partir de 12 ans et 2 mois

Pour accéder à la station, dans les transports publics

- ▶ Port du masque sur les quais et dans les bus
- ▶ * Passe Sanitaire dans les transports aériens, les trains à réservation obligatoire et les cars inter-régionaux à partir de 12 ans et 2 mois

Dans les commerces et Offices de Tourisme

- ▶ Port du masque
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition
- ▶ Désinfection régulière des surfaces de contact

Sur les remontées mécaniques

- ▶ * Port du masque dans les files d'accès et sur les remontées mécaniques (tours de cou homologués acceptés)
- ▶ Passe sanitaire à partir de 12 ans et 2 mois

Dans les clubs de ski de la FFS

- ▶ Passe sanitaire pour tous les stages, les formations bénévoles et toutes les compétitions et manifestations fédérales (à partir de 12 ans et 2 mois)
- ▶ Port du masque obligatoire pour tous les rassemblements
- ▶ Respect des gestes barrières

Dans votre hébergement

- ▶ Port du masque dans les parties communes
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition
- ▶ Désinfection régulière des surfaces de contact
- ▶ * Le passe sanitaire peut être requis chez certains hébergeurs proposant un restaurant, une salle fitness ou une piscine

Chez le loueur de matériel

- ▶ Port du masque
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition
- ▶ Désinfection du matériel loué et des surfaces de contact

À l'École de Ski

- ▶ Port du masque en intérieur
- ▶ Port du masque lors des rassemblements (tours de cou homologués acceptés)
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition
- ▶ Désinfection régulière des surfaces de contact
- ▶ Désinfection du matériel prêté (dossards, DVA,...)

Dans les bars / restaurants

- ▶ * Port du masque lors des déplacements dans l'établissement (selon consignes de l'établissement ou si un arrêté préfectoral l'impose)
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition
- ▶ Désinfection régulière des surfaces de contact
- ▶ Passe sanitaire à partir de 12 ans et 2 mois

Dans les cinémas, musées...

- ▶ Port du masque
- ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition
- ▶ Passe sanitaire à partir de 12 ans et 2 mois

Dans les discothèques* clubs et bars dansants

- ▶ Port du masque ▶ Passe sanitaire

*Hors période de fermeture dans le cadre de mesures gouvernementales

Sur les pistes et en pleine nature :

Le masque n'est pas obligatoire lors de la pratique d'activités en plein air. La pratique des sports de glisse (ski alpin, ski de fond, luge, ...) est une pratique de plein air où les équipements (casque, gants, ski, lunettes ou masque de ski, bâtons...) favorisent les gestes barrières.